

VILLARD-BONNOT

RUE DE LA HOUILLE BLANCHE

Renforcement du réseau d'eau potable
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement
Enfouissement des réseaux secs
Aménagement de voirie

19 mai 2026



LOCALISATION DU PROJET



CONSTAT D'ÉTAT

- Une chaussée en très mauvais état
- Un réseau Unitaire avec de nombreux désordres (Fissures, contre-pentes, racines, entrées de terre...)
- Réseau d'eau potable en mauvais état et sous dimensionné pour une sécurisation du réseau à l'échelle de la commune
- Nombreux réseaux secs aériens

OBJET DES TRAVAUX



1- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement



2- Renforcement du réseau d'eau potable



3- Enfouissement réseaux secs



4- Réfection de voirie

MISE EN SÉPARATIF ASSAINISSEMENT



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Communauté de Communes Le Grésivaudan



Commune de
Villard-Bonnot

Commune de Villard-Bonnot

Profils
Etudes

Bureau d'études : Profils Etudes



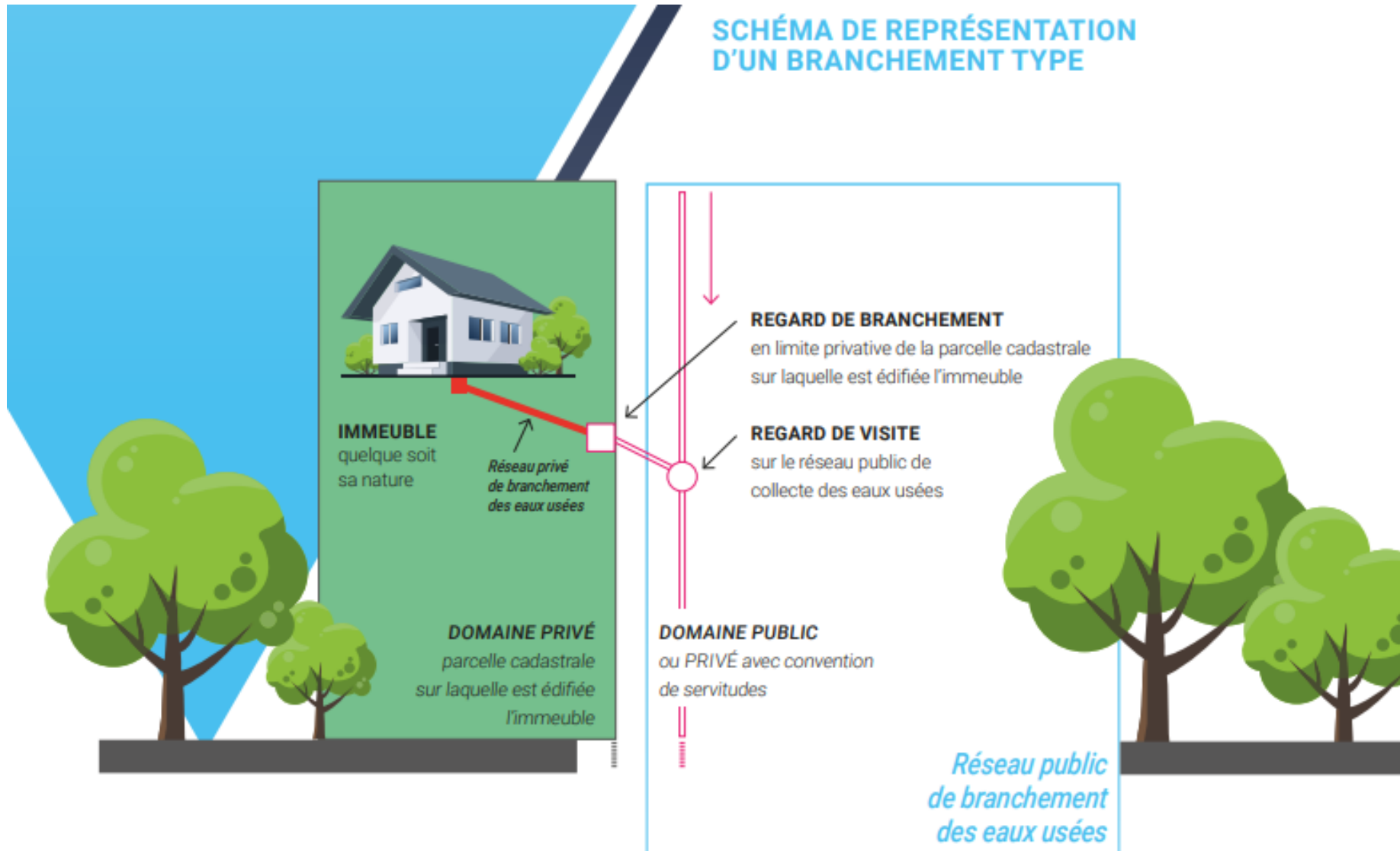
Entreprise de travaux : MIDALI

MISE EN SÉPARATIF ASSAINISSEMENT

- Démolition du réseau unitaire existant
- Pose d'un nouveau réseau d'eaux usées (EU) strict
- Pose d'un nouveau réseau d'eaux pluviales (EP) strict
- Le renouvellement de la partie publique des branchements
- Pose de boîtes de branchements séparatives EU en limite de propriétés (côté privé)
- Pose de boîtes de branchements séparatives EP en limite de propriétés (côté privé ou public)

→ La mise en séparatif et/ou reprise éventuelle des branchements sur la partie privative reste à la charge de l'utilisateur

SCHÉMA DE REPRÉSENTATION D'UN BRANCHEMENT TYPE



Extrait de règlement assainissement (page 28)

Règlements disponibles sur le site <https://www.le-gresivaudan.fr/375-tarifs-et-reglements.htm>

LA MISE EN CONFORMITÉ – CHEZ LE PARTICULIER

- Raccordement obligatoire EU strict (zéro eaux pluviales) dès lors que les réseaux séparatifs sont présents dans la rue.
- Raccordement optionnel des eaux pluviales. Les EP peuvent rester sur les parcelles, en infiltration (ce mode de gestion est même encouragé).
- A réaliser dans un délai de 1 an après la réception du courrier CCLG de demande de mise en conformité (à l'issue des travaux)
- Avec l'entreprise de votre choix.

INTERLOCUTEURS

RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Communauté de Communes Le Grésivaudan



Bureau d'études : Profils Etudes

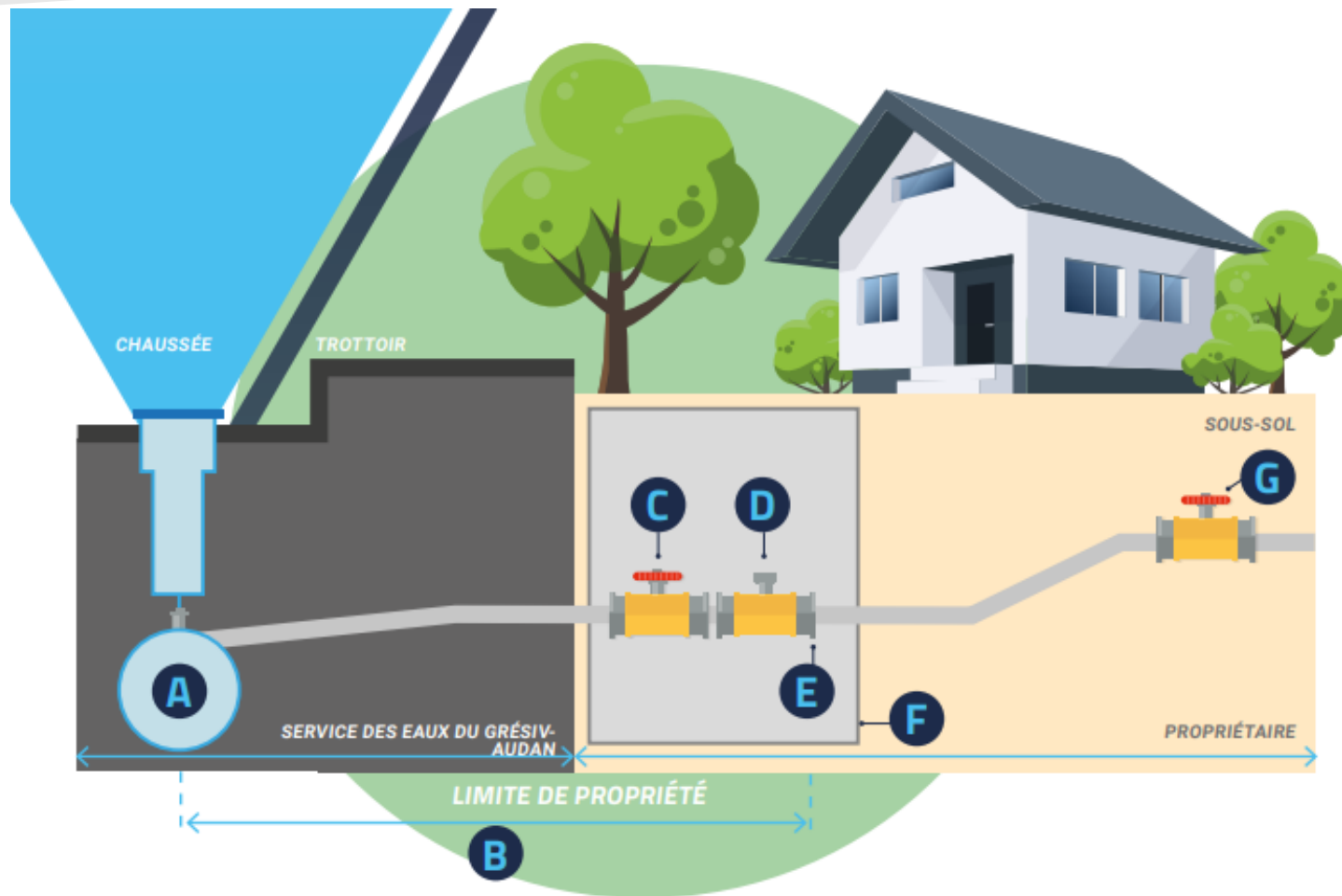


Entreprise de travaux : MIDALI

RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Renouvellement du réseau d'eau potable
- Renouvellement de la partie publique des branchements d'eau potable
- Pose éventuelle d'un regard compteur en limite de propriété **(côté privé)** avec déplacement du compteur, le cas échéant

→ La reprise éventuelle du branchement sur la partie privative reste **à la charge de l'utilisateur**



A Conduite principale
B Branchement
C Robinet d'arrêt avant compteur

D Compteur
E Joint de raccordement aval
F Regard (propriété abonné)

G Robinet d'arrêt après compteur

Extrait de règlement eau potable (page 20)

Règlements disponibles sur le site <https://www.le-gresivaudan.fr/375-tarifs-et-reglements.htm>

INTERLOCUTEURS

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS



Commune de
Villard-Bonnot

Commune de Villard-Bonnot



GreenAlp



Bureau d'études : SINAT



Entreprise de travaux : MIDALI

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS

- Passage en souterrain des réseaux secs
 - Eclairage public
 - Télécommunication (Orange et fibre)
 - Electricité
- Enfouissement des branchements chez les particuliers
 - Electricité
 - Télécommunication
- Changement des lampes d'éclairage public

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX SECS

- Phase travaux
 - Réalisation du Génie Civil (Chambre de tirage et fourreaux enterrés) par MIDALI
 - Mise en place du nouveau réseau électrique dans le Génie Civil posé par MIDALI et pose en façade si besoin par GREENALP
 - Mise en place du réseau d'éclairage par SERPOLLET
 - Dépose des poteaux ne comportant pas de réseau télécom
- Après réception du chantier
 - les opérateurs télécom (Orange, THD38) procéderont au câblage (délai non maîtrisé)
- Après câblage
 - Dépose des mats restants inutilisés

INTERLOCUTEURS RÉFECTION DE VOIRIE



Commune de
VillardBonnot

Commune de Villard-Bonnot

Profils
Etudes

Bureau d'études : Profils Etudes

 **MOULIN**
FAYAT
ENTREPRISE RAZEL-BEC

Entreprise de travaux : MOULIN

RÉFECTION DE VOIRIE

- Objectif de l'aménagement
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales. Mise en place d'un caniveau en béton et de grilles de collecte. Profil en V de la voirie pour éloigner les ruissellements des façades
 - Maintenir le fonctionnement actuel de la circulation : sens unique pour les voitures double sens pour les modes actifs
 - Favoriser la limitation des vitesses en aménageant un « plateau » en entrée de rue
 - Améliorer autant que possible le confort et la sécurité pour les piétons en marquant un cheminement continu, aussi large que possible
 - Amélioration de la défense incendie avec le remplacement repositionnement d'un hydrant à proximité de la Poste
 - Maintenir la tranquillité et la qualité de vie du secteur

RÉFECTION DE VOIRIE

PLAN AVANT PROJET



RÉFECTION DE VOIRIE

PLAN AVANT PROJET



RÉFECTION DE VOIRIE

EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT EN ENTRÉE DE RUE

EXEMPLE SUR LE CORPS DE RUE



EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT DES 4 PLACES EN FACE DE LA POSTE

AVANT

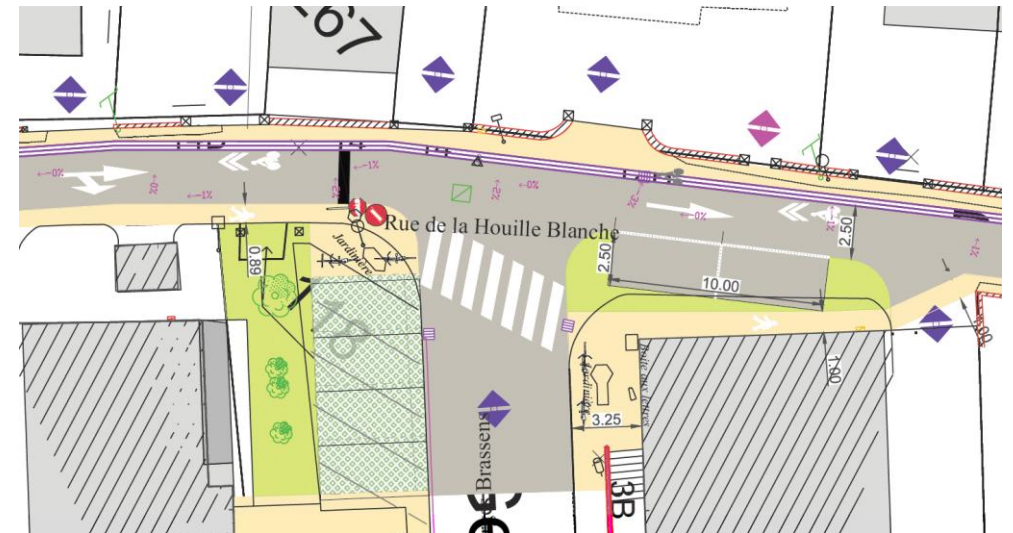


APRÈS



RÉFECTION DE VOIRIE

INTERSECTION RUE GEORGES BRASSENS CRÉATION DE DEUX NOUVELLES PLACES



INSTALLATIONS DE CHANTIER

Accès piéton à la rue de la Houille Blanche conservé

Zone Base vie :
6 places de stationnements
condamnées



PHASAGE PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX RÉSEAUX

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1

Du 15/06/2026

Au 11/09/2026

Phase 2

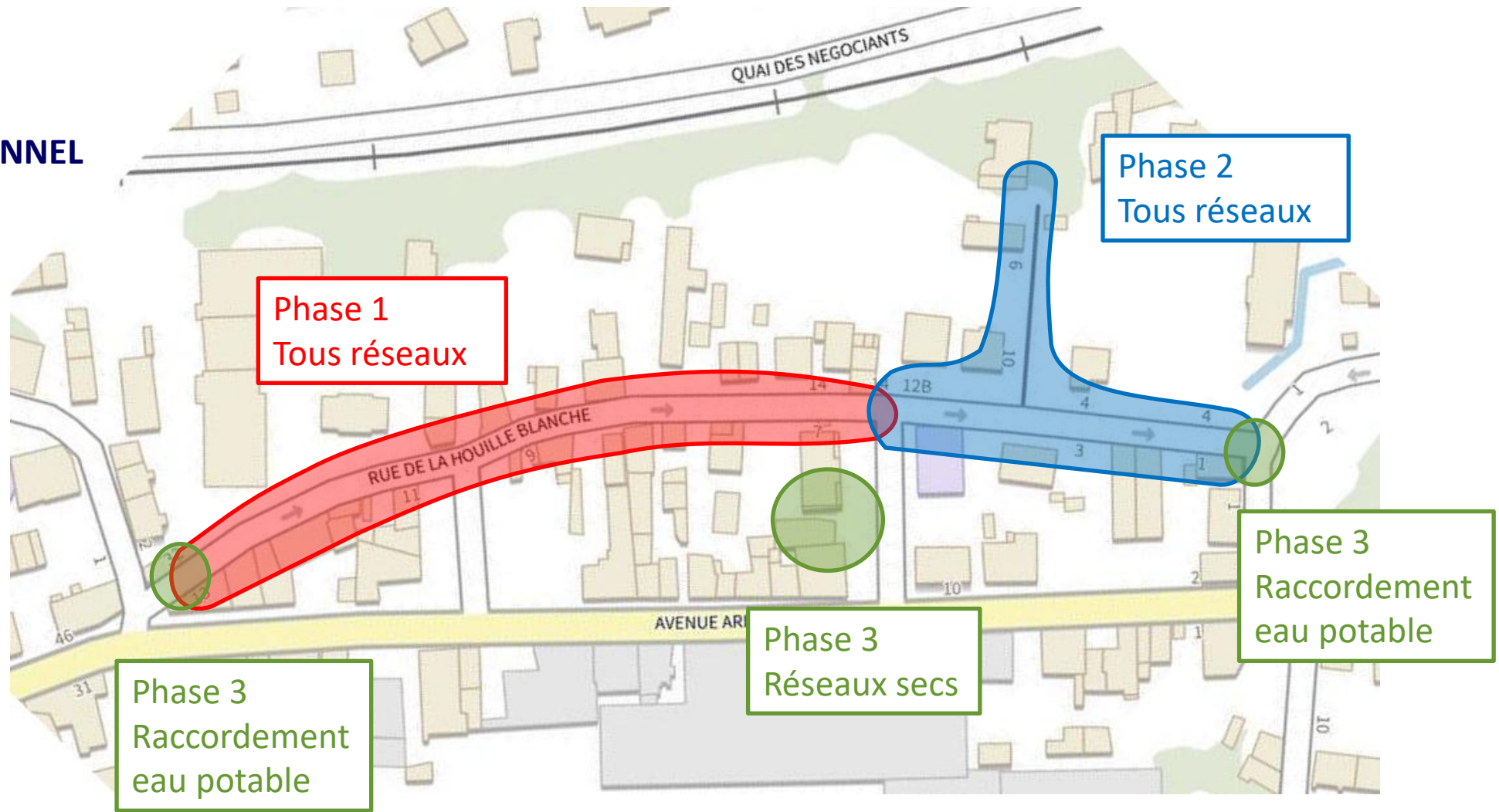
Du 11/09/2026

Au 13/11/2026

Phase 3

Du 16/11/2026

au 18/12/2026



EXEMPLE EMPRISE CHANTIER

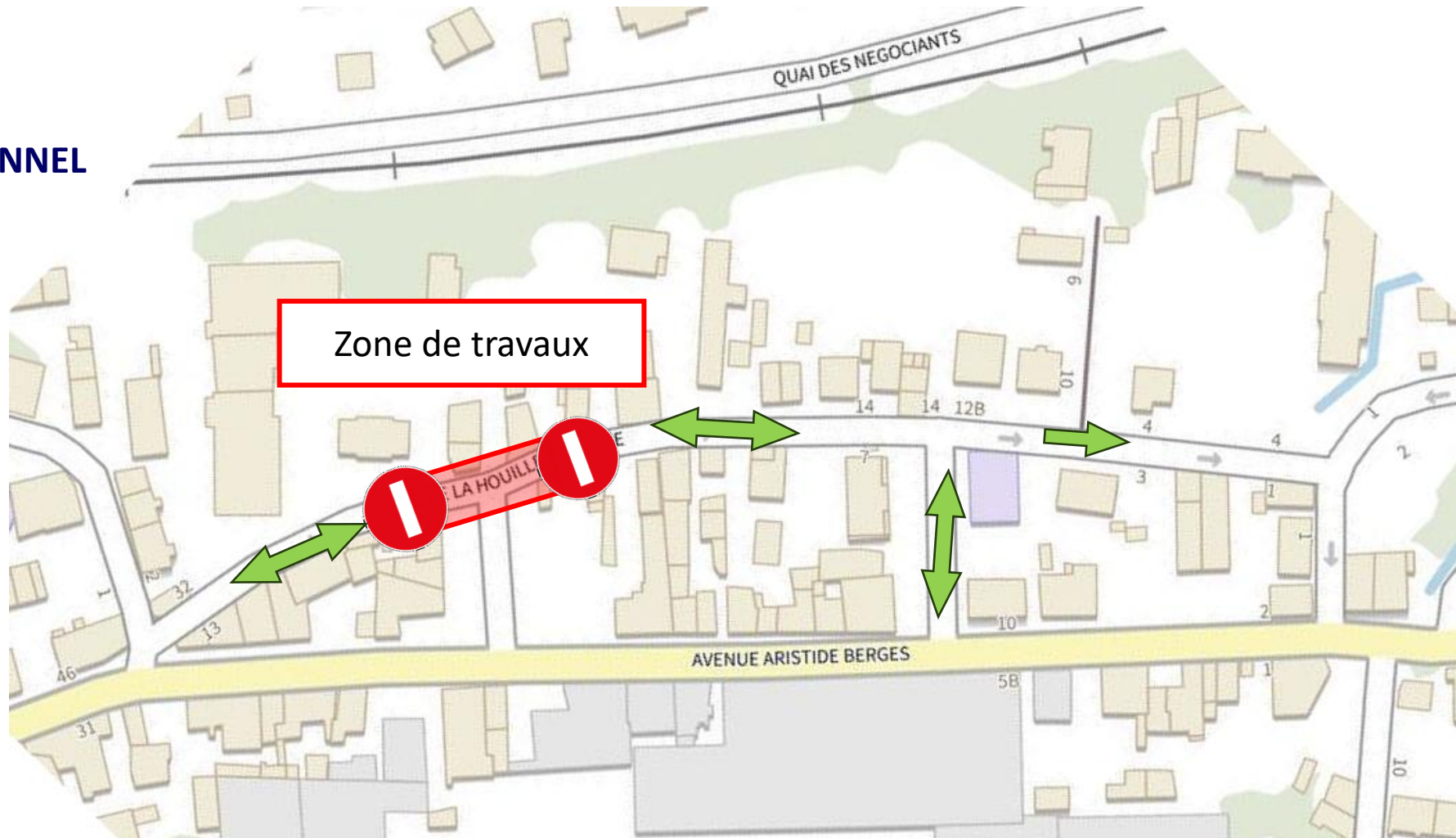
PHASE 1 RÉSEAUX

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1
Du 15/06/2026
Au 11/09/2026

Phase 2
Du 11/09/2026
Au 13/11/2026

Phase 3
Du 16/11/2026
au 18/12/2026



EXEMPLE EMPRISE CHANTIER

PHASE 2A RÉSEAUX DURÉE 1 SEMAINE

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1

Du 15/06/2026

Au 11/09/2026

Phase 2

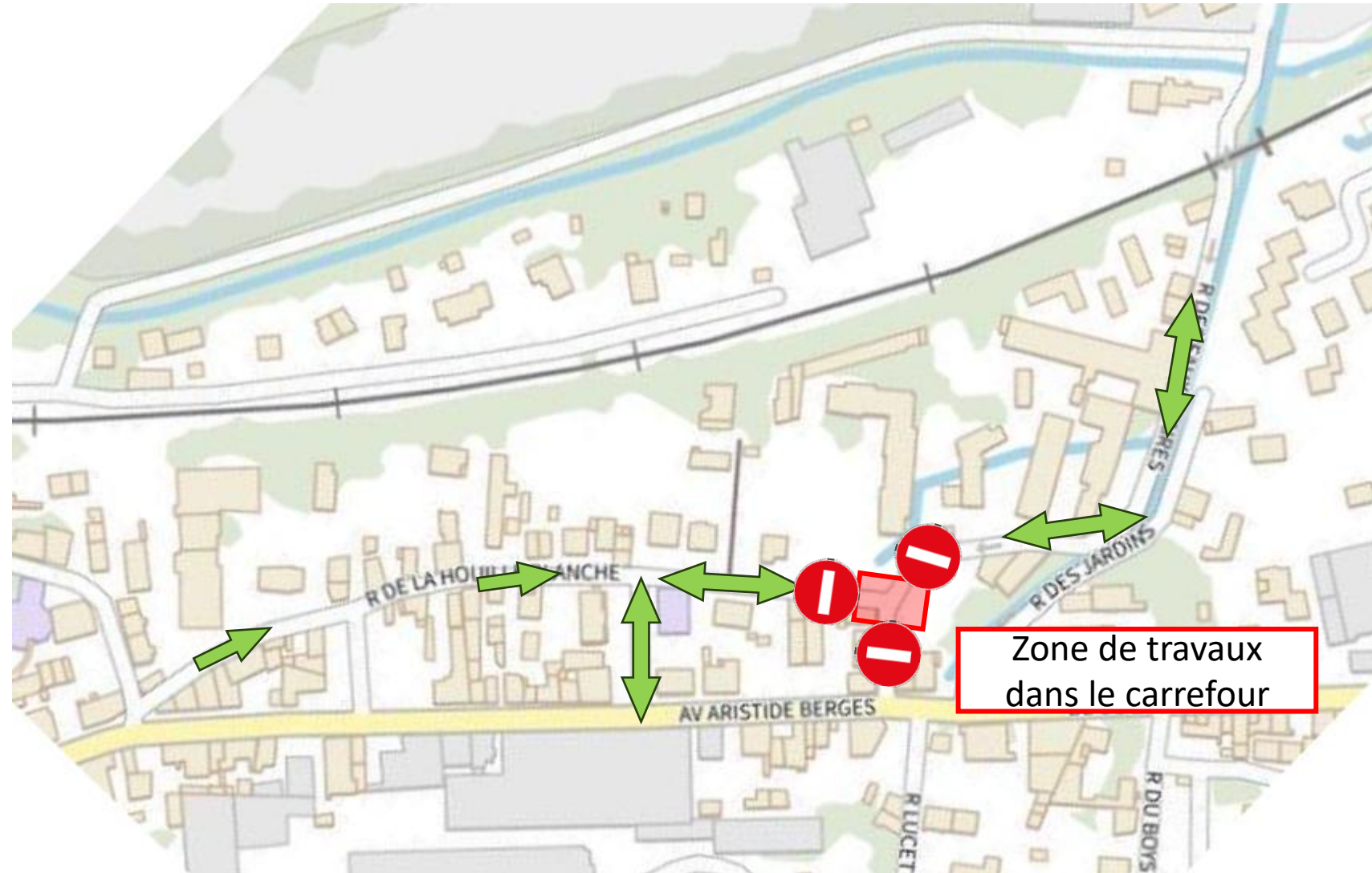
Du 11/09/2026

Au 13/11/2026

Phase 3

Du 16/11/2026

au 18/12/2026



EXEMPLE EMPRISE CHANTIER

PHASE 2B RÉSEAUX

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1

Du 15/06/2026

Au 11/09/2026

Phase 2

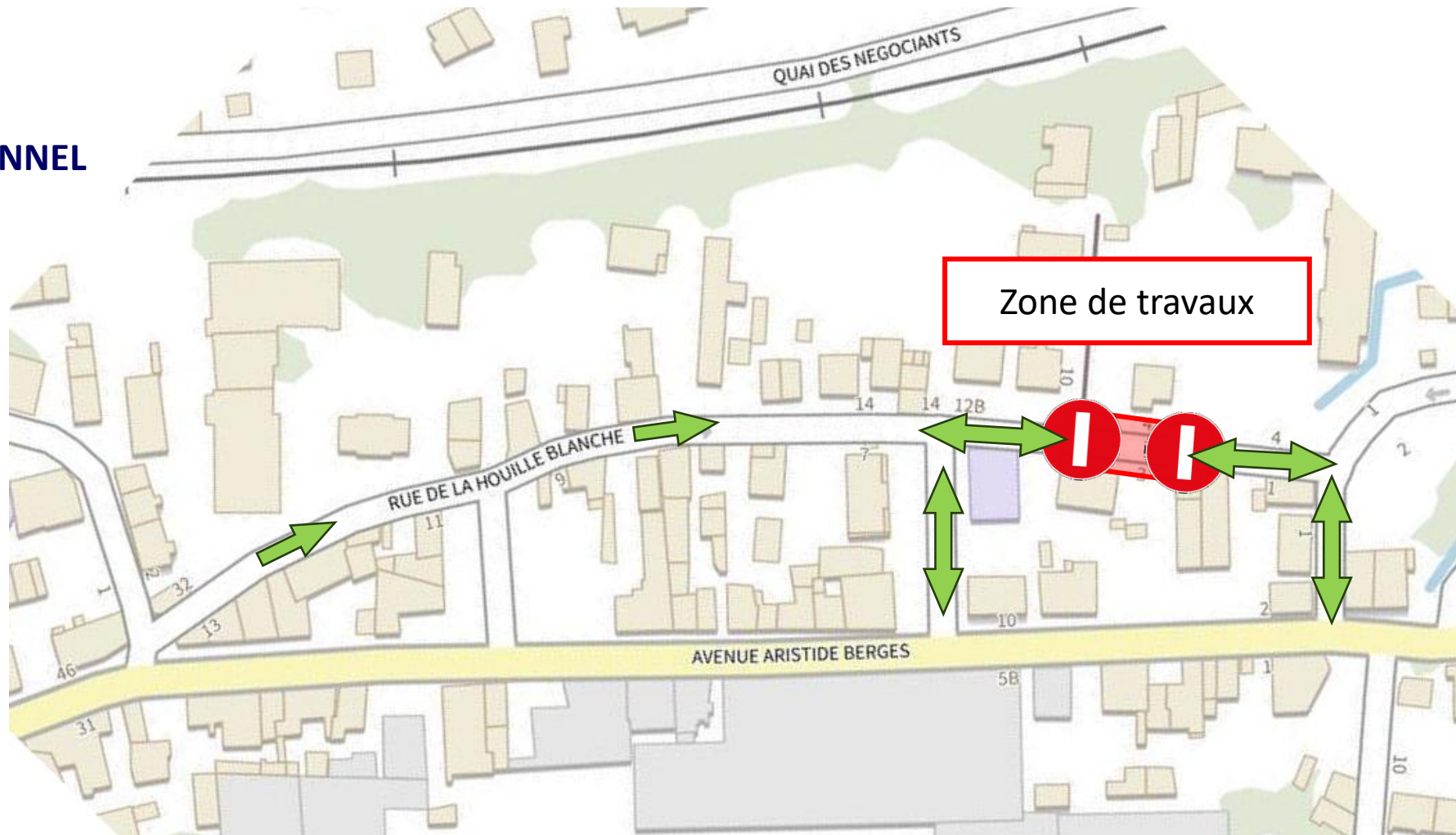
Du 11/09/2026

Au 13/11/2026

Phase 3

Du 16/11/2026

au 18/12/2026



EMPRISE CHANTIER

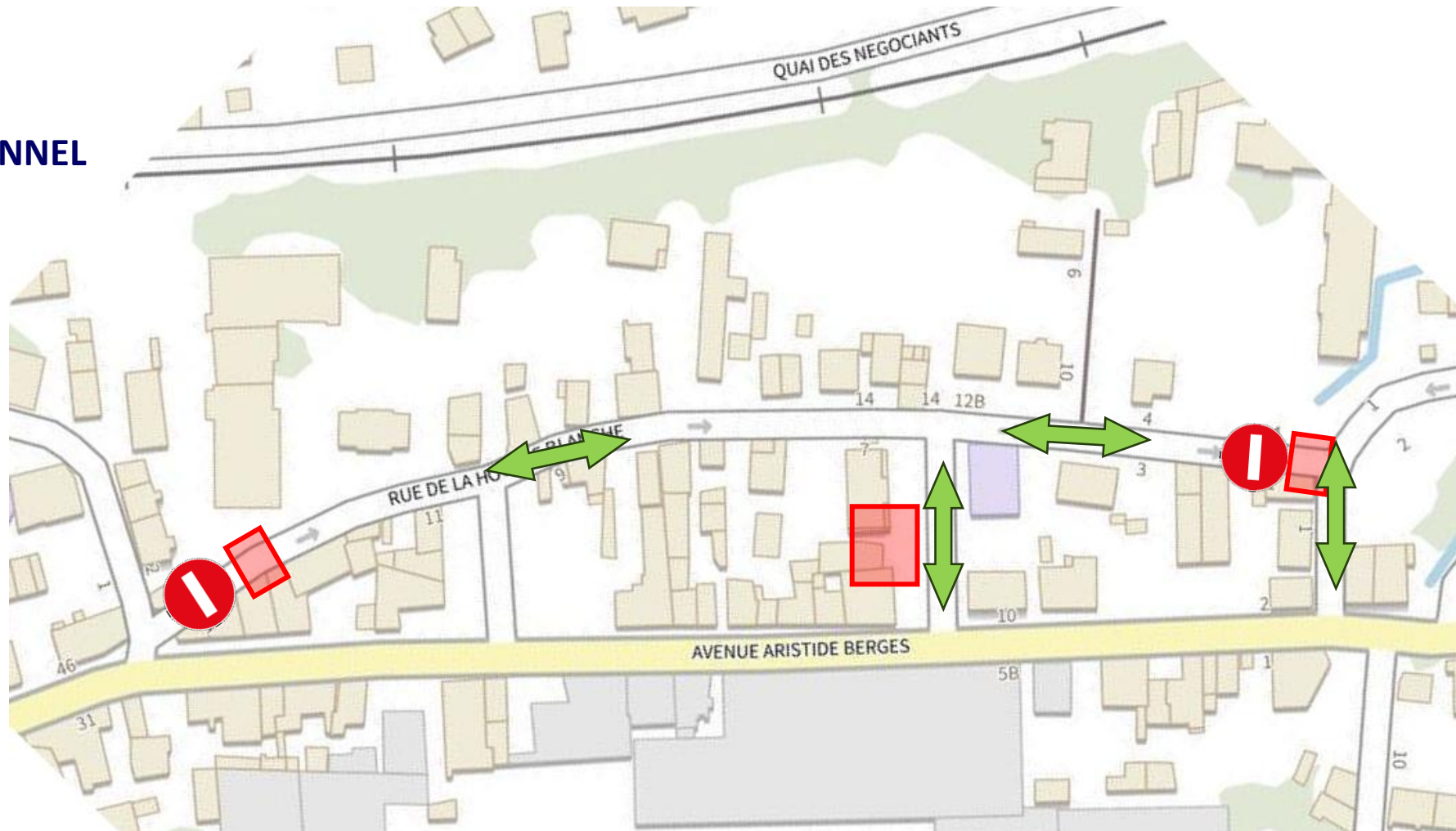
PHASE 3 RÉSEAUX

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1
Du 15/06/2026
Au 11/09/2026

Phase 2
Du 11/09/2026
Au 13/11/2026

Phase 3
Du 16/11/2026
au 18/12/2026



PHASAGE PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX DE VOIRIE

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1

Du 11/01/2027

Au 28/02/2027

Phase 2

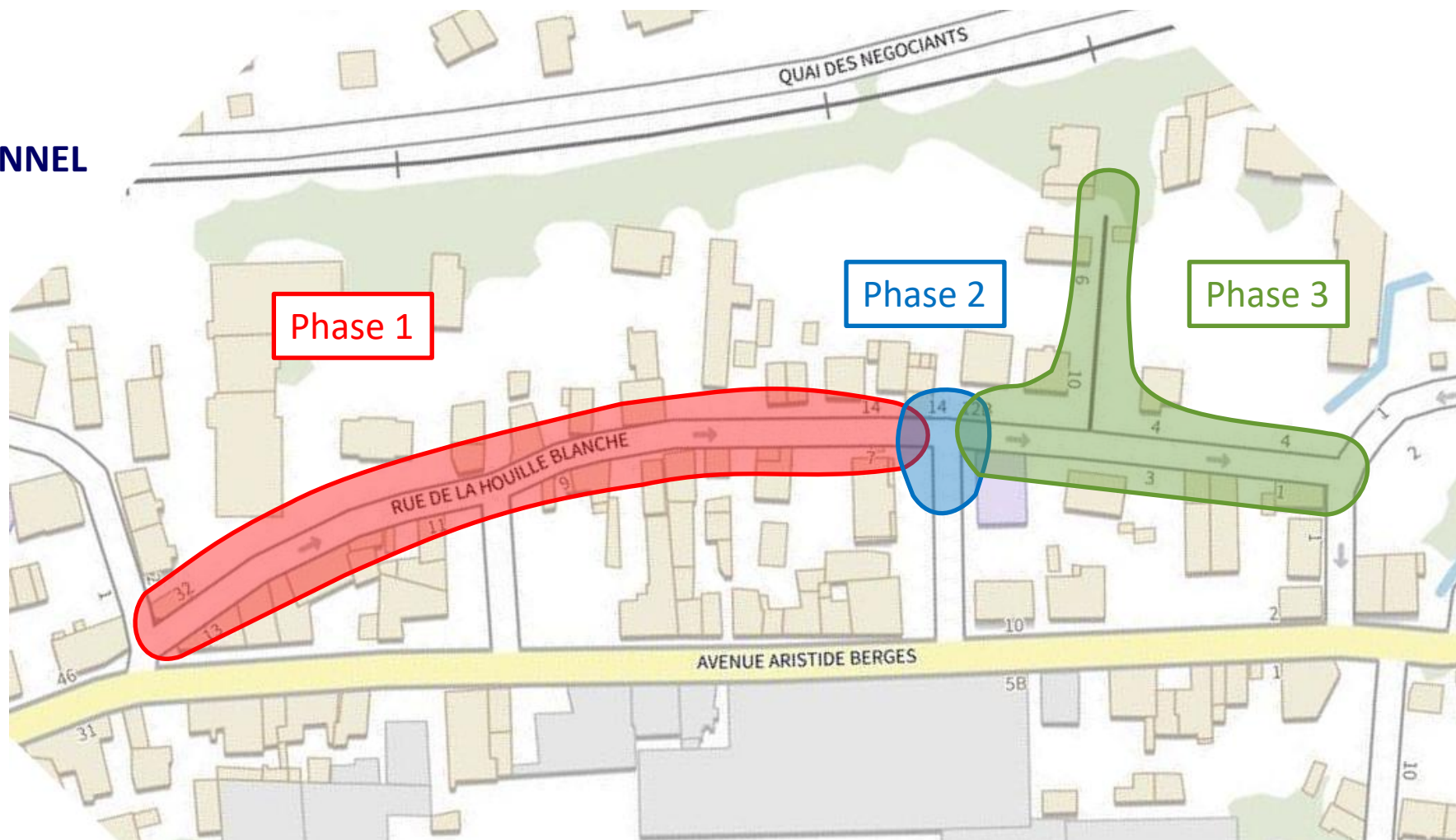
Du 01/03/2027

Au 15/03/2027

Phase 3

Du 15/03/2027

au 30/04/2027



EXEMPLE EMPRISE CHANTIER

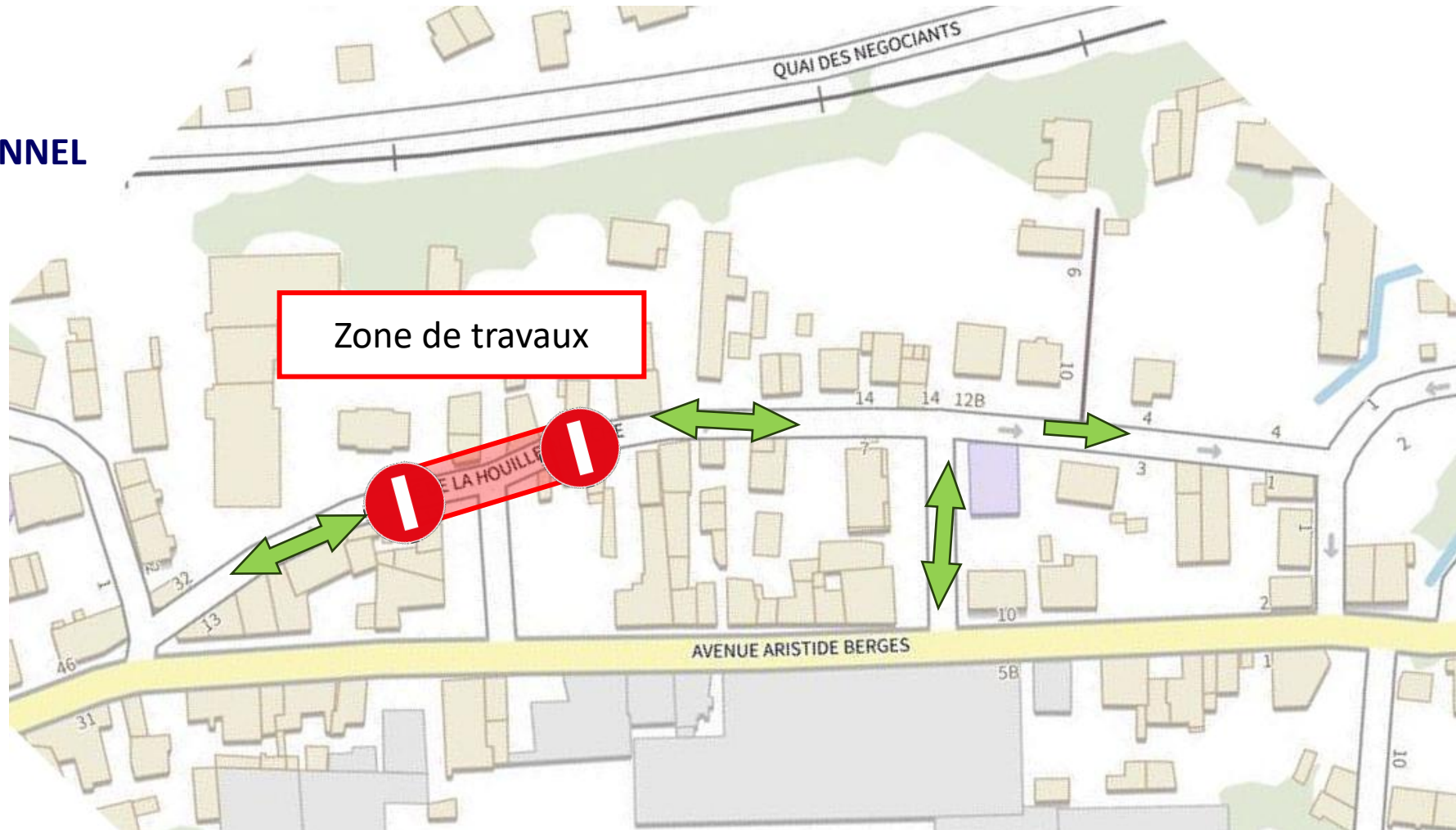
PHASE 1 VOIRIE

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1
Du 11/01/2027
Au 28/02/2027

Phase 2
Du 01/03/2027
Au 15/03/2027

Phase 3
Du 15/03/2027
au 30/04/2027



EMPRISE CHANTIER

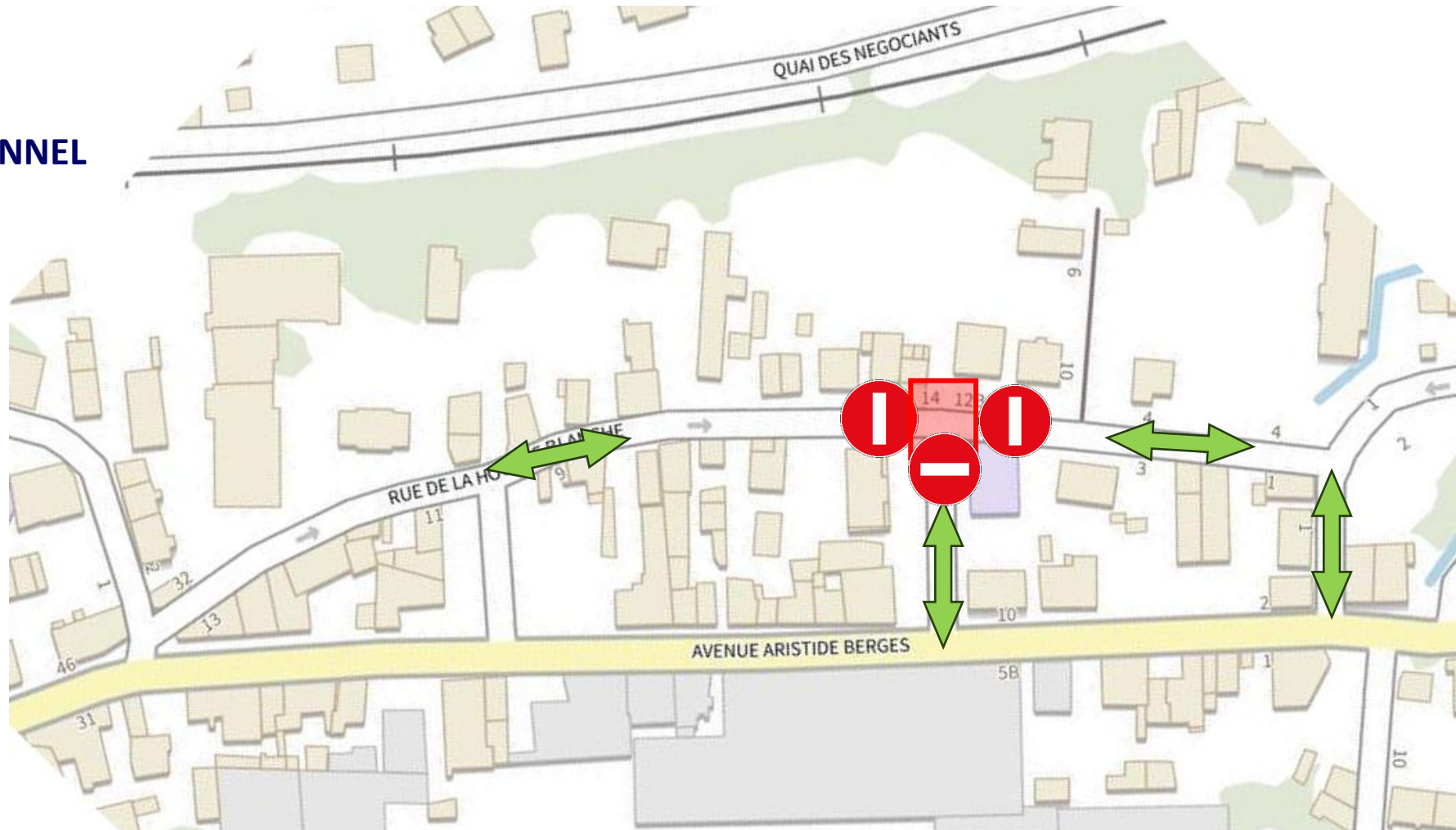
PHASE 2 VOIRIE

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1
Du 11/01/2027
Au 28/02/2027

Phase 2
Du 01/03/2027
Au 15/03/2027

Phase 3
Du 15/03/2027
au 30/04/2027



EXEMPLE EMPRISE CHANTIER

PHASE 3 VOIRIE

PHASAGE PRÉVISIONNEL

Phase 1

Du 11/01/2027

Au 28/02/2027

Phase 2

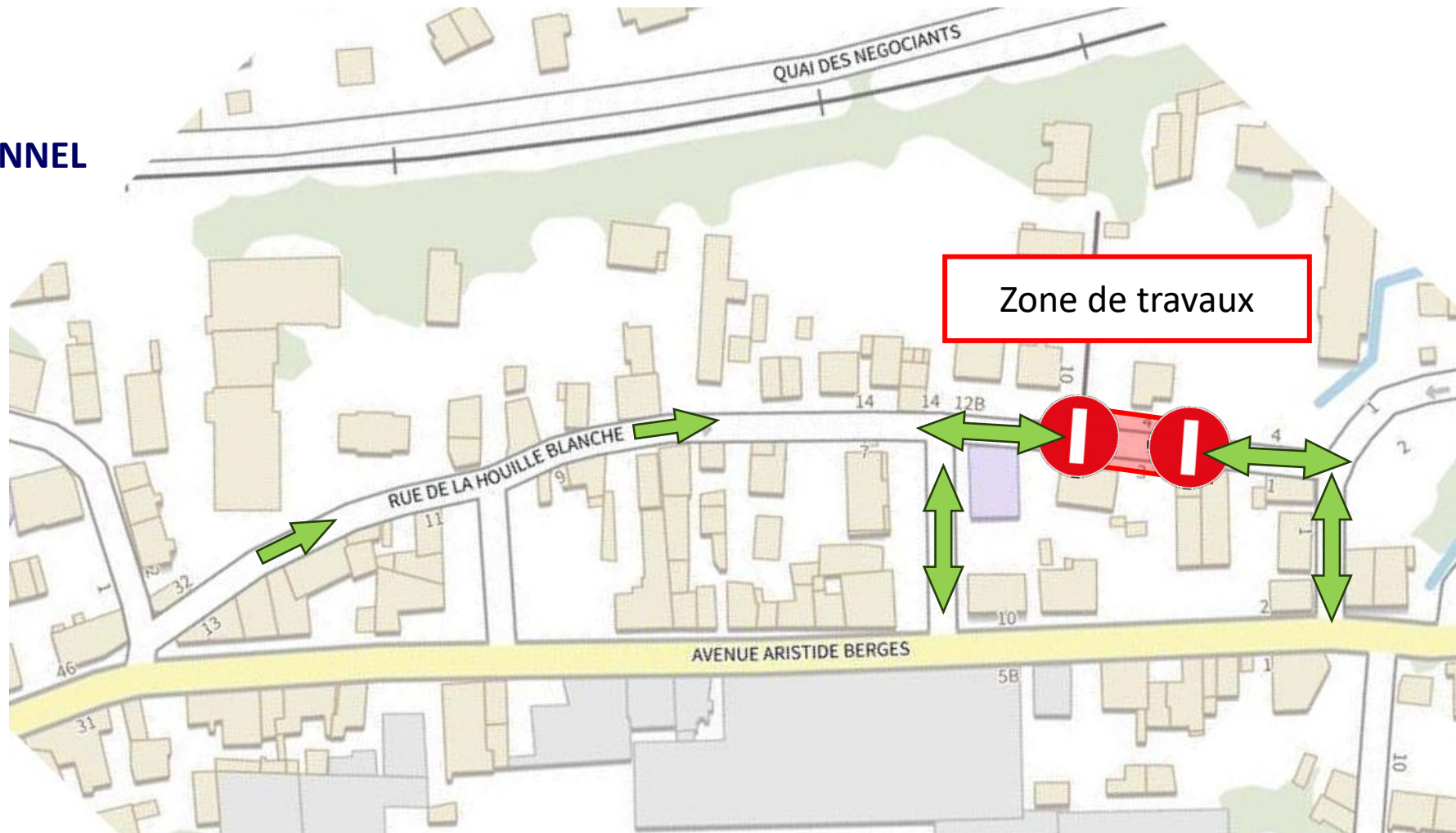
Du 01/03/2027

Au 15/03/2027

Phase 3

Du 15/03/2027

au 30/04/2027





Merci de votre attention

